

## "La hausse de la CSG touchera 60% des retraités", dit Castaner

Alors que Macron avait promis d'augmenter la CSG pour, soi-disant, améliorer le pouvoir d'achat des salariés, Castaner vient de déclarer à l'antenne de BFM que cette mesure touchera majoritairement les retraités. En effet, c'est bien 60% de ces derniers qui devront assumer la hausse de 1,7 point de la CSG sans "profiter" de la baisse des cotisations sociales, dont seuls les salariés s'acquittent. Mais si les retraités vont être les grands perdants de cette réforme, les travailleurs n'y gagneront pas non plus en réalité.



### Que veut faire exactement le gouvernement ?

Annoncée pour le début 2018, la hausse de la *contribution sociale généralisée (CSG)* a été présentée par le gouvernement comme le moyen d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs, puisqu'à cette hausse va correspondre une baisse des cotisations sociales.

Ainsi, ces dernières qui sont payées principalement par les employeurs mais aussi par les salariés (directement prélevées sur leurs salaires), permet le financement de la protection sociale comme le chômage ou encore l'assurance maladie. On comprend donc que, mécaniquement, si ces cotisations ne sont plus prélevées, ou en tous cas réduites, les travailleurs toucheront plus sur leurs fiches de paie, mais bien entendu pas dans les mêmes proportions que les économies faites par le patronat...

Dès lors, cette baisse des cotisations semble, une fois de plus, une faveur accordée au Medef, plutôt qu'une mesure destinée à soutenir le pouvoir d'achat et le niveau de vie des salariés.

Ainsi, c'est bien la CSG qui compensera le manque dû à ces baisses des cotisations pour financer la protection sociale. Car en effet, le montant total de la CSG est bien plus important que celui des cotisations étant donné qu'elle touche plus de catégories sociales et une plus large gamme de revenus (salaires, retraites, allocations chômage, revenus fonciers).

Cette hausse de la CSG permettrait ainsi, selon Macron, de continuer à financer la protection sociale et augmenter les salaires sans que l'État n'accuse un manque à gagner. Ainsi, d'après lui,

"un point de CSG rapporte à peu près deux fois plus qu'un point de cotisation sur les salaires. On peut donc, à recette constante, abaisser le taux de prélèvement et accroître le revenu net du travail".

## Les retraités lésés et de l'argent de poche pour les salariés : vers la fin de la sécurité sociale ?

Cette hausse de la CSG amènera alors un taux de prélèvement sur les salaires à 9,2 % alors que dans le même temps les cotisations chômage et maladie, devront être baissées voire supprimées, et qui s'élèvent actuellement aux taux de respectivement 2,4 et 0,75%.

Sauf que concrètement, cela se traduit, pour un travailleur payé au *smic*, par un gain de 250 euros annuel, soit moins de 21 euros par mois. Dérisoire donc... Et d'ailleurs, afin que tout salarié puisse prendre la pleine mesure de ce cadeau du quinquennat Macron sur sa fiche de paie, le gouvernement n'a pas hésité à repousser d'un an la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source.

Quant aux retraités, ils devront donc bien mettre la main à la poche. Ainsi, à partir de 1200 euros par mois, ils devront s'acquitter de cette hausse de la CSG, ce qui concerne pas moins de 60% des retraités. Pour 1500 euros brut par mois, c'est 25 euros de moins mensuellement. Il s'agit donc bien de déshabiller Pierre pour habiller Paul. D'autant plus que, ce que le salarié gagnera en plus par mois, sera alors imposable.

"L'augmentation" du pouvoir d'achat pour les salariés promise par Macron, avec cette hausse de la CSG, est donc un véritable leurre.

Cette suppression des cotisations préfigure en réalité la fin de la sécurité sociale et de l'assurance chômage... pour in fine détruire jusqu'au bout nombre d'acquis du mouvement ouvrier hérité de l'après-guerre.